



République Française  
COMMUNE DE CEVINS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA SAVOIE  
Arrondissement  
d'Albertville 1  
Canton n° 3

Séance du 21 octobre 2022

L'An deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre à 19h15, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Emmanuel DI LUZIO, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Excusés : Denis BIBOLLET-RUCHE (pouvoir de vote à Philippe BRANCHE), Samuel DELTOUR (pouvoir de vote à Emmanuel DI LUZIO), Régine VIBERT (pouvoir de vote à Ginette FALCOZ-RIGOTTI).

Mme Bernadette AMIEZ a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : D.C.M N°041/22 - ACQUISITION DE PARCELLES POUR LA CREATION D'UN PARKING SITUE A LUY DE FOUR**

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur Sébastien PIVIER, Deuxième Adjoint au Maire, explique que l'achat de parcelles privées est nécessaire pour la réalisation d'un parking public au lieu-dit Luy de Four.

Monsieur le Maire a obtenu l'accord préalable de deux propriétaires concernant la vente de leurs parcelles situées sur la zone visée par l'opération précitée. Il s'agit de Mme BERGERET, propriétaire de la parcelle OF 01213 (40m<sup>2</sup>) et de Messieurs DUNAND, propriétaires de la parcelle OF 01214 (90 m<sup>2</sup>). Ces propriétaires ont accepté de vendre leurs parcelles à la commune, respectivement pour la somme de 1 200 € et pour la somme de 2 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'acheter la parcelle OF 01213 à 1 200 € et la parcelle OF 01214 à 2 700 € et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches administratives afférentes ;

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le : 31/10/22  
Publié le : 02/11/22  
Publié sur le site internet le : 02/11/22

REÇU EN PREFECTURE  
le 31/10/2022  
Application agréée E-legalite.com